

EXAMENS DU PROJET DU BUDGET 2021

QUESTIONS A LA MUNICIPALITE

Questions de la commission de Gestion

Dicastère o

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
o	Fonctionnement		Aéroport	

Question 1 : Quel est l'état d'avancement de la création de la future société qui gérera l'aéroport ? Quel sera l'investissement que fera la ville dans cette nouvelle société ? Quels seraient les coûts de fonctionnement anticipés par la Ville ?

Réponse

La création de la future société d'exploitation de l'aéroport est liée à la modification par le grand conseil de la loi sur les transports qui devrait permettre au canton d'entrer dans cette société et de la financer.

La structure de financement de cette société n'est pas encore clairement établie.

Dans l'attente de la création de la société, le financement de l'aéroport se fera comme à ce jour. Si la loi sur les transports est acceptée, le financement de l'aéroport devrait se faire sur le modèle 70% à la charge du canton et 30% pour l'ensemble des communes valaisannes, selon l'exemple du modèle de financement du réseau routier.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
o	Fonctionnement		Caisse de pension	

Question 2 : De quoi proviennent les variations importantes constatées, sur plusieurs dicastères, des cotisations à la caisse de pension ?

Réponse

Comme le montre le tableau des cotisations de la CPVS ci-dessous :

Plan standard :

Age	Cotisations d'épargne		Cotisations-risque		Total	
	Assurés	Employeur	Assurés	Employeur	Assurés	Employeur
17-21	0.00%	0.00%	1.5%	1.5%	1.5%	1.5%
22-24	10.25%	4.75%	1.25%	1.25%	11.5%	6.0%
25-29	10.25%	5.75%	1.25%	1.25%	11.5%	7.0%
30-34	10.25%	6.75%	1.25%	1.25%	11.5%	8.0%
35-39	10.25%	7.75%	1.25%	1.25%	11.5%	9.0%
40-44	10.25%	8.75%	1.25%	1.25%	11.5%	10.0%
45-49	10.25%	11.75%	1.25%	1.25%	11.5%	13.0%
50-54	10.25%	14.75%	1.25%	1.25%	11.5%	16.0%
55-57	10.25%	19.75%	1.25%	1.25%	11.5%	21.0%
58-59	10.25%	25.75%	1.25%	1.25%	11.5%	27.0%
60-65	10.25%	29.75%	1.25%	1.25%	11.5%	31.0%

Les cotisations de l'employeur augmentent fortement avec l'âge du collaborateur concerné. Il peut donc avoir des variations importantes de la charge pour la Ville dans les 3 cas suivants :

1. A la hausse : lorsque plusieurs collaborateurs changent de classe, en principe chaque 2 à 5 ans en fonction de leurs âges.
2. A la hausse : lorsque que le conseil titularise des collaborateurs auxiliaires qui passent du plan C (cotisations variant de 2 à 11%) au plan A susmentionné,
3. A la baisse : lorsque la Ville engage un jeune collaborateur pour remplacer un autre parti à la retraite.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
o	Fonctionnement		Caisse de pension	

Question 3 : Quel est l'état actuel de la caisse de pension ? Quelles sont ses perspectives ?

Réponse

Grâce à une année 2019 très positive (rendement net des placements supérieur à 10 %), la caisse a terminé l'année avec un taux de couverture de 98.8 %.

La CPVS a passablement grandi avec l'arrivée des collaborateurs de Sierre Energie au 1er janvier 2020 (démarrage de Oiken SA) et l'affiliation des collaborateurs de la police municipale de Sierre avec la formation de la PRVC. Au début de cette année, nous comptions 1'148 affiliés actifs et une fortune totale de CHF 443.8 millions de CHF.

2020 est une année beaucoup plus volatile pour les raisons connues de tous. Malgré des variations de cours très violentes en mars - avril, les rendements de la fortune sont actuellement légèrement négatifs. Nous tablons - sauf revirement brutal d'ici à la fin de l'année – sur un résultat déficitaire mais qui ne devrait pas nécessiter d'actions particulières.

Nous avons l'ambition de continuer à grandir raisonnablement et avons entamé des discussions avec des acteurs du secteur public aujourd'hui affiliés à d'autres institutions.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
0	Fonctionnement	608	Déchets	123

Question 4 : Quel est le bilan financier de l'introduction de la taxe au sac ? Quelles sont les perspectives ? Les objectifs sont-ils atteints ?

Réponse

Les objectifs environnementaux ont été clairement atteints avec -38% d'incinérables, +28% de papiers-cartons, +37% de biodéchets, +20% de verre. Nous constatons cependant une baisse de la qualité des fractions collectées avec l'apparition de déchets hétérogènes, notamment du plastique dans toutes les fractions.

Au niveau financier, le bilan sera fait après trois exercices. Les charges ont diminué de près de 10%, mais le niveau actuel des différentes taxes et la situation du marché de revalorisation des papiers-cartons ne nous permettent pas d'équilibrer les comptes (~ Fr. 150'000.- an). A ce jour le fond de réserve est suffisant jusqu'en 2024. De plus, nous étudions la transformation de notre centre de compostage de PraBardy afin d'autofinancer son exploitation et nous examinons également l'opportunité d'introduire une taxe quantitative sur les biodéchets.

Dicastère 1 : Administration générale & Finances

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
1	Fonctionnement	100.3000	Traitements des autorités et juges	49

Question 5 : Pour quelles raisons les traitements et indemnités des autorités et juges sont mentionnés comme des charges liées étant donné qu'ils doivent être rediscutés au début de chaque législature ?

Réponse

Les articles 8 et 9 du RCO (règlement communal d'organisation) prévoient que le traitement du président et des conseillers municipaux sont fixés par le conseil municipal au début de chaque période législative. Quant au traitement du juge de commune, il dépend du volume d'affaire puisqu'il est rétribué à l'acte. Partant, selon notre appréciation, il s'agit de charges liées. Compte tenu de ce qui précède, le conseil municipal considère que ces traitements et indemnités sont des dépenses liées au sens de l'article 68 OGFCO.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
1	Fonctionnement	110.3010	Traitements du personnel administratif et d'exploitation	50

Question 6 : De quoi provient l'augmentation de CHF 91'800.- ?

Réponse

Dans le budget 2020, le salaire de la secrétaire du juge de commune et celui de sa remplaçante prévue durant son congé maternité (CHF 60'000) étaient comptabilisés dans le compte 110.3000, alors que dans le budget 2021, le salaire de la secrétaire (CHF 40'000) est comptabilisé dans le 110.3010.

En outre, parmi le personnel de cette section, un collaborateur a bénéficié d'un changement de classe et deux collaboratrices seront éligibles pour la première fois en 2021 à une prime de performance.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
1	Fonctionnement	154.4026	Impôts du culte	55

Question 7 : On constate une baisse de l'impôt prévu de CHF 220'000.-. Dans quelle mesure cette diminution est-elle due à des demandes d'exonération ?

Réponse

La diminution de l'impôt du culte est principalement liée à la baisse des recettes fiscales attendues pour 2021.

L'impôt du culte correspondant à 3% des impôts sur le revenu, la fortune, le bénéfice et le capital, la baisse estimée à Fr. 6,8 mios entre les budgets 2020 et 2021 générera une diminution des recettes de l'impôt du culte d'environ Fr. 200'000.-.

Les demandes d'exonération augmentent très légèrement depuis quelques années. Les exonérations représentent entre Fr. 100'000.- et Fr. 130'000.- par an.

Dicastère 2 : Economie & Tourisme

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
2	Fonctionnement	260.3010	Traitemet du personnel administratif et d'exploitation	63

Question 8 : Engagement du chef de service : pour quelle date l'engagement interviendra-t-il ? Quel est le cahier des charges de ce nouveau chef de service ?

Réponse

L'engagement du chef de service est prévu pour le premier trimestre 2020.

La mission du service est de valoriser l'image de Sion et développer son attractivité. L'objectif principal est de capitaliser sur les investissements réalisés dans les domaines de la formation, de la recherche et de l'innovation afin de développer de la valeur ajoutée économique.

Parallèlement nous souhaitons fédérer tous les acteurs du territoire, qu'ils soient institutionnels, culturels, économiques ou touristiques, sportifs et autres autour d'une marque dont les valeurs et l'identité sont partagées par tous.

Les responsabilités principales du chef de service sont les suivantes :

Stratégie d'attractivité autour de la marque Impulsion : mise en œuvre de la stratégie d'attractivité, du plan marketing, de la politique de promotion au travers des événements ;

Promotion économique : porte d'entrée à la Ville pour la promotion exogène en collaboration avec les instances cantonales. Personne de contact dans l'administration pour toute question économique de la part d'entreprises établies. Lien entre la Ville et les associations économiques et les associations faîtières ;

Promotion touristique : en collaboration avec l'office du tourisme et les autres acteurs de la branche touristique, mise en œuvre des lignes directrices de la politique locale du tourisme.

Innovation : mise en œuvre de la politique d'innovation de la Ville en collaboration avec les acteurs établis (Energypolis, The Ark, Espace Création) afin de valoriser les projets à valeur ajoutée.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
2	Fonctionnement	260.3636	Subvention aux organisations privées à but non lucratif	63

Question 9 : Aide au développement économique : Quelle est la raison de la baisse des subventions ?

Réponse

Cette rubrique regroupe les subventions accordées à différentes associations telles que l'association des encaveurs de Sion, le Marché de la Vieille Ville ou encore la Fête du Goût.

Par le passé, ce compte était également utilisé pour des actions de communication diverses comme par exemple la réalisation du flyer de fin d'année pour soutenir l'économie locale. Or, comptablement, ces actions ne devraient pas figurer dans un compte de subventions.

Nous avons donc profité du passage à la norme MCH2 pour créer un nouveau compte 260.3130, plus conforme au plan comptable, dans lequel nous retrouvons les actions promotionnelles. Un montant de Fr. 50'000.- est inscrit au budget 2021 dans ce compte.

En définitive, il n'y a donc pas de baisse, mais un transfert de rubrique.

Dicastère 3 : Education & Culture

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
3	Fonctionnement	301.4230	Ecolages	71

Question 10 : Quel est l'impact de la reprise de l'organisation des écoles de St-Léonard par la Ville de Sion sur le budget de cette dernière ?

Réponse

Dans le contrat de prestation liant toutes les communes valaisannes et l'Etat, il a été décidé que les tâches de proximité (infrastructures, organisation de la journée scolaire, ...) sont de compétence communale tandis que les tâches pédagogiques incombent à l'Etat. La commune de St-Léonard ne souhaitant plus devoir s'occuper de certaines tâches (surtout celles concernant la pédagogie), elle a demandé à la ville de Sion la reprise de celles-ci.

La direction des écoles de Sion intervient donc dans l'organisation de l'année scolaire des écoles de St-Léonard de la manière suivante :

- Directeur : organisation et gestion de l'année scolaire, demandes officielles, rapports annuels, personne de contact avec l'Etat, ...
- Médiateur scolaire : relation entre les différents partenaires, ...

- Coordinateur pédagogique : application des directives cantonales, appui pédagogique aux enseignants, études dirigées, accueil et suivi des enseignants, formation continue, ...
- Secrétariat : ISM (système informatique gérant les classes/élèves/enseignants), demandes de congé, absences des élèves, statistiques, remplacements des enseignants, ...
- Infrastructures/informatique : les achats sont toujours à la charge de la commune de St-Léonard, mais Sion met à disposition du personnel pour le suivi informatique.

D'un point de vue financier, la ville de Sion facture à St-Léonard, pour l'année scolaire 2020-2021, la somme de Fr 83'070.-, somme au prorata du nombre d'élèves de St-Léonard par rapport à Sion et les charges salariales engendrées par le travail effectué par les employés de la direction des écoles de Sion.

Au niveau sédunois, il a été accordé à la responsable du centre scolaire d'Uvrier une décharge de 3 périodes d'enseignement supplémentaires (1 après-midi) pour la gestion, la coordination et la réalisation des différentes activités incombant dès à présent à Sion. Les activités des autres intervenants (directeur, médiateur, collaborateur pédagogique, secrétariat), tous engagés à plein temps, ont été intégrées dans le cahier des charges de ces personnes et n'induisent pas de charges salariales supplémentaires pour la ville.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
3	Subventions	320.3636	Activité culturelle des écoles	243

Question 11 : Pourquoi n'y a-t-il pas de montant prévu au budget 2021 ?

Réponse

Les activités culturelles des écoles bénéficiaient d'un subventionnement double, divisé entre la section culture (50'000.-) et la section éducation (50'000.-). De plus, les conventions mises à jour avec les institutions culturelles (Ferme-Asile, Sion Festival, etc.) contiennent désormais des clauses demandant explicitement la réalisation d'activités culturelle avec les écoles de Sion en contrepartie des subventions de la Ville. En sus, le Canton du Valais a mis en place un dispositif nommé Etincelles de culture qui propose aux écoles valaisannes des activités culturelles subventionnées par le Canton. Il apparaissait ainsi que : les Fr. 100'000.- dévolus à cette mission étaient un montant surévalué ; le financement double des activités culturelles des écoles impliquait une coordination supplémentaire entre la section culture et la section éducation, du fait de la gestion de budgets séparés destinés au même objet. La section culture restera toutefois une ressource de conseils et de propositions pour les activités culturelles des écoles, notamment en lien avec les institutions culturelles conventionnées de la Ville.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
3	Subventions	320.3636	Aide aux études artistiques	243

Question 12 : Quelle est la raison de la baisse de l'aide aux études artistiques ?

Réponse

Le conseil municipal a validé une modification du dispositif d'aide aux études artistiques dans le but de clarifier les critères d'octroi des aides aux études artistiques. Les dispositions antérieures mentionnaient que l'aide était destinée aux Séduinois de 25 ans au plus rencontrant un « obstacle financier » à fréquenter des études artistiques, sans toutefois déterminer de mesure concrète de l'obstacle financier. La clarification nécessaire des dispositions permet de donner un cadre clair à l'octroi des aides aux études artistiques et d'en définir les conditions. Le projet se compose de deux documents révisés, disponibles sur le site internet de la Ville : les dispositions d'aide aux études artistique et le formulaire de demande d'aide aux études artistiques. Ces

documents introduisent les conditions suivantes à l'octroi de l'aide financière : les revenus nets imposables doivent être inférieurs à Fr. 55'000.- (chiffre 2800 de la décision de taxation) et la fortune nette imposable des parents doit être inférieure à Fr. 500'000.-. Est de plus exclue de ce dispositif la fréquentation des formations professionnelles supérieures, déjà largement subventionnée et qui peut faire l'objet de bourses d'étude. L'objectif global est celui de clarifier la vocation des différents dispositifs de soutien : check culturel (mesure globale), aides aux études artistiques (mesure ciblée) et subvention des coûts de formation des écoles subventionnées (mesure légale).

Dicastère 4 : Affaires sociales

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
4	Fonctionnement	400.4260	Remboursement de tiers	90

Question 13 : Quelles sont les raisons de la diminution des remboursements de tiers ?

Réponse

La nouvelle ventilation comptable (MCH2) a pour effet de reporter ce montant à la rubrique 400.4240, qui, en réalité, enregistre une progression consécutive à l'harmonisation des indemnités de gestion. Dite harmonisation tient compte de manière plus précise des montants mis à charge de la personne concernée (anciennement pupille).

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
4	Fonctionnement	403.3170	Frais de déplacement et autres frais	91

Question 14 : Quelle est la raison de ces augmentations ?

Réponse

Les frais de déplacement des curateurs privés sont désormais identifiés comme tels, puisque considérés comme frais de salariés. Cela signifie que les salaires sont versés via la rubrique 403.3010 et les frais de déplacements à la rubrique 403.3170. La contrepartie, soit l'encaissement des indemnités de gestion et les frais de déplacement prélevés sur les comptes des pupilles figurent à la rubrique 403.4260. Demeurent réservées les situations de personnes concernées indigentes.

Dicastère 5 : Sécurité publique

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
5	Fonctionnement	500.4260	Remboursement de tiers	102

Question 15 : Quelles sont les raisons de l'augmentation de la rubrique par rapport au budget 2020 ?

Réponse

Cette augmentation concerne une employée de la Ville qui travaille à la PRVC (60%) cette « augmentation » est le remboursement de son salaire par la PRVC. La charge correspondante est comptabilisée dans le rubrique 500.3010, ce qui en fait une opération neutre pour la Ville de Sion.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
5	Fonctionnement	506.3010	Traitemen t du personnel administratif et d'exploitation	106

Question 16 : Quel est le détail de l'augmentation de traitement alors qu'il n'y a pas eu de personnel engagé ?

Réponse

Le montant des rubriques en lien avec le traitement du personnel est adapté en fonction des comptes du dernier exercice clôturé. Dans le cas présent, il n'y a ainsi pas d'augmentation à proprement parler, mais une adaptation à la réalité qui prend également en compte la compensation des heures de nuit, tel qu'exigé par la loi sur le Travail (le financement de cette rubrique est couvert par les subventions).

Dicastère 6 : Travaux publics & Environnement

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
6	Fonctionnement	600.3132	Honoraires experts et spécialistes	115

Question 17 : Quelles sont ces études préliminaires ? A quoi correspondent les montants budgétisés ?

Réponse

La rubrique comprend les études préliminaires, les études d'avant-projet, les études pour les appels d'offres et les études pour les dossiers d'exécution concernant tous les projets du compte de fonctionnement comme par exemple, réfection de routes, réfection de murs, expertises et signalisations routière.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
6	Fonctionnement	601.4910	Imputations internes pour prestations de services	117

Question 18 : Quelles sont les raisons de la diminution des imputations internes ? Quelles sont les manifestations qui sont supposées ne pas avoir lieu ?

Réponse

Pour l'établissement du budget, nous avons estimé une diminution des manifestations d'environ 5% du montant global. Nous ne connaissons pas les manifestations qui n'auront pas lieu, mais l'expérience nous fait penser que par rapport au budget 2020, il y aura une baisse de 5%. Il est cependant fort possible que nous nous trompons.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
6	Fonctionnement	603.3130	Prestations de services de tiers	119

Question 19 : Quelles sont les prestations de services de tiers ? Qu'est-ce qui est budgétisé dans ce compte ?

Réponse

La rubrique comprend les honoraires d'études et d'expertise de tous les objets agricoles, les honoraires d'étude et de suivi environnementaux des sites de Montorge, Valère, Tourbillon et réseau écologique. La rubrique comprend également les frais de port de la lutte contre le ver de la grappe.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
6	Fonctionnement	603.4430	Loyers et fermages	119

Question 20 : De quoi provient cette différence ?
Réponse

Cette différence provient d'une prévision trop optimiste pour le budget 2020. Par rapport aux comptes 2019, nous constatons une augmentation d'environ Fr. 87'000.-

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
6	Fonctionnement	603.4470	Loyers terrains bâtis	119

Question 21 : De quoi provient cette différence ?
Réponse

L'augmentation est due à la facturation de la mise à disposition des parcelles abritant les parkings communaux (voir rubrique 610.3160).

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
6	Fonctionnement	610.3111	Machines, appareils et véhicules	125

Question 22 : Qui est-ce qui prend en charge la pose des bornes de recharges des véhicules électriques ?
Réponse

La prise en charge des bornes de recharges des véhicules électriques est assurée par OIKEN SA.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
6	Investissement	600.5010	Routes, voies de communications	205

Question 23 : Lors de travaux sur les routes communales, ou dans le cadre de la passerelle de l'hôpital par exemple, comment se fait la répartition des coûts entre Oiken, la ville et les différents investisseurs ?

La répartition des coûts lors de travaux réalisés en commun se fait proportionnellement à la section de fouille nécessaire à chaque service. Pour d'autres réalisations, les clés de répartition se font en fonction de paramètres très divers comme par exemple, le degré d'inondation, le poids des tuyaux, le nombre d'habitants, etc. Les clés de répartition sont définies et arrêtées avant le début des travaux. A ce jour, nous n'avons connu aucun litige à ce sujet.

Est-ce que la liaison Nord Sud (passage sous voie, passerelle) est toujours en étude ? Le budget 2020 concernant la liaison Nord Sud a-t-il été utilisé ?

Oui le passage sous voie assurant la liaison nord-sud est toujours à l'étude. Le budget 2020 sera globalement utilisé.

Quelles ont été les utilisations des budgets en 2020 pour les différentes études prévues ?

A ce jour, nous pouvons escompter que tous les montants budgétés pour les études seront utilisés.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
6	Investissement	606.5030	Autres ouvrages de génie civil	208

Question 24 : Est-ce que toutes les communes concernées par cette rubrique ont mis le réseau en conformité (séparation des eaux claires et usées) ?

Oui, toutes les communes sur exemple de la Ville de Sion, mettent petit à petit en conformité leurs réseaux d'eaux usées et d'eaux claires.

Existe-t-il un mécanisme visant à inciter les communes à séparer leurs eaux ?

Oui, le mécanisme existe puisque les communes sont pénalisées en payant le nettoyage de leurs eaux propres quand elles les dirigent vers les stations d'épuration.

Quel est l'avancement de la mise en place des procédures de traitement des micropolluants et quelle en est l'incidence financière ?

La planification des stations d'épuration à équiper pour le traitement des micropolluants est du ressort exclusif de Canton. Pour la Ville de Sion, seule la STEP de Châteauneuf est concernée. Les études préliminaires débuteront en principe en 2023-2024.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
6	Subventions	603.3636	Subvention aux organisations privées à but non lucratif	248

Question 25 : Quelle est la raison de la baisse de la subvention à l'association Grand Cru ?

Réponse

Le compte autofinancé Grand Cru au 31 décembre 2019 a un montant positif de Fr. 154'475--

Dicastère 7 : Bâtiments et constructions

Néant

Dicastère 8 : Urbanisme & Mobilité

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
8	Fonctionnement	856.3320	Amortissements immobilisations incorporelles	147

Question 26 : De quelles études s'agit-il ?

Réponse

Cette rubrique enregistre les amortissements comptables des études connexes au projet d'Agglo Valais Central. Avec les nouvelles règles d'amortissement comptable fixées par le MCH2, le taux d'amortissement pour ce genre de dépenses d'investissement est de 50% (taux dégressif).

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
8	Investissement	852.5040	Terrains bâtis	223

Question 27 : Serres à Bellini : Contribution de la ville de Sierre CHF 100'000.- s'agit-il de loyer, de participation pour les études ? Sierre ne s'est-il pas retiré du projet comme investisseur ?

Réponse

Il s'agit d'un budget pour poursuivre les études en vue du dépôt du crédit d'engagement auprès du Conseil général. Sierre ne s'est pas retiré du projet, une convention a été signée entre les deux Villes, Sion va assurer la mise en œuvre des serres horticoles nécessaires pour les besoins sierrois, Sion assurera les tâches de production florale et les refacturera à Sierre annuellement. La Ville de Sierre a d'ores et déjà versé un montant de Frs. 500'000.- pour garantir sa participation au projet.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
8	Investissement	850.5290	Autres immobilisations incorporelles	224

Question 28 : Quelle est le montant total prévu pour les études relatives au projet de Ronquoz 21 ?

Réponse

Pour 2021, une estimation de Frs. 500'000.- a été faite sachant que les études sont en cours avec le groupement lauréat pour assurer une vision à moyen terme sur les budgets annuels à mobiliser pour le développement du projet Ronquoz21 et sur l'ensemble des thématiques concernées.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
8	Subventions	856.3634	Subventions aux entreprises publiques	250

Question 29 : Quel est le coût de la nouvelle ligne Aproz-Sion ? Quelle est l'économie que la ville fait suite à la suppression de la ligne Uvrier-Sion ?

Navette autonome : pourquoi une baisse de subvention ?

Quel est l'impact actuel de ces navettes pour notre ville ? Quel est l'intérêt des autres villes ou des autres entités pour ces navettes ?

Réponse

- Le coût de la ligne Aproz-Sion est budgétée, hors déduction des subventions cantonales, à Frs. 940'000.-.
- La suppression de la branche Platta-Uvrier dans la nouvelle configuration du réseau en vigueur dès mi-décembre 2020 conduit à une économie estimée par l'exploitant de Frs. 400'000.- à Frs. 500'000.-

- La baisse de la subvention résulte de la volonté du Conseil municipal de réduire la participation de la Ville dans le projet des navettes, le financement de la circulation des navettes est de fait assuré jusqu'à mi-2021.
- La ville de Sion participe au projet européen AVENUE (European Union's Horizon 2020 Research and Innovation Programme) en tant qu'entité participante) en testant la mobilité autonome sur demande à Uvrier dès décembre 2020 et pour une durée de 6 mois. Les véhicules autonomes promettent d'être la prochaine révolution dans le domaine des transports et tester cette mobilité dans un tissu peu dense fait sens. C'est dans ce type de configuration où le transport public « classique » n'est pas rentable qu'un transport public à la demande peut devenir compétitif. L'innovation est de le faire avec des navettes autonomes permettant de faire un pas de plus vers la mobilité de demain. CarPostal, la HES-SO ainsi que l'EPFL profiteront de ce test pour mieux comprendre les interactions « machine » / utilisateurs ainsi que la demande de transport en commun dans un quartier peu dense.

Dicastère 9 : Sport, jeunesse & loisirs

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
9	Fonctionnement	902.4240	Taxes d'utilisations et de prestations de services	162

Question 30 : Quelle est l'augmentation prévue sur les tarifs des piscines ?

Réponse

Globalement, la structure tarifaire actuelle restera inchangée. A savoir, l'ensemble des produits sera maintenu (entrées individuelles, abonnements annuels, tarifs groupes, etc...). Nous visons à harmoniser les tarifs entre les piscines de plein air et la piscine couverte, tarification largement pratiquée par les exploitants de piscines. Par conséquent, l'ordre de grandeur de l'augmentation oscillera entre 20% pour la piscine couverte et 40 % pour les piscines de plein air sur certains produits (par exemple : entrées individuelles). A titre indicatif, le prix d'entrée individuelle pourrait passer à la piscine couverte pour un/une adulte, de Fr. 5.50.- à Fr. 6.50 ; de Fr. 4.50.- à Fr. 6.50 aux piscines de plein air pour un/une adulte.

Pour information, ces tarifs n'ont pas varié depuis les années 80. Les investissements ont été très conséquents depuis un certain nombre d'années justifiant cette augmentation. L'uniformisation tarifaire, ajoutée à la vente on line, permettra de surcroît, de limiter le temps d'attente à la caisse. Pour exemple, un achat de 10 entrées sera désormais valable une année sur l'ensemble des piscines de plein air et couverte.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
9	Subventions	900.3637	Subventions aux personnes physiques	251

Question 31 : Qui sont les bénéficiaires de ces subventions, sont-ils sédunois ?

Réponse

Effectivement, il s'agit de subventions octroyées à des athlètes d'élite, domiciliés sur Sion, âgés de 25 ans au plus, au bénéfice d'une Talend Card de Swiss – Olympic, rencontrant un obstacle financier pour se préparer ou pour se rendre à une compétition importante, ou encore pour participer aux frais d'entraînement intensifs desdits athlètes.

Questions de la commission d'environnement et d'urbanisme

Dicastère o

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
o	Fonctionnement			

Question 1 : COVID On doit analyser un budget « ordinaire » alors que les commissions n'ont aucune information concernant l'impact des mesures COVID. Il serait souhaitable d'obtenir des prévisions (avec variantes possibles) chiffrées.

Réponse

L'évolution rapide de la situation sanitaire, respectivement économique, depuis le mois de mars ne nous permet pas d'établir des prévisions à 12 mois. Il suffit de mettre en exergue la forte détérioration de la situation depuis 10 jours pour étayer ce propos.

Dans un premier temps, ce sont principalement nos recettes fiscales qui seront impactées par cette pandémie. Le budget approuvé par le Conseil municipal à la mi-septembre intégrait les projections pour 2020 et 2021 des instituts financiers spécialisés.

Durant l'été, les experts du CREA (HEC Lausanne), par exemple, tablaient sur un recul du PIB valaisan 2020 de 4,5% par rapport à 2019. Une croissance de 4,9% était attendue pour 2021. Depuis lors, pour faire face à l'augmentation massive des infections ces derniers jours, les autorités fédérales et cantonales ont dû prendre des mesures fortes qui impacteront fortement l'économie pour cette fin d'année. Pour l'heure, nous ne sommes pas en mesure de réaliser des projections sérieuses pour l'année prochaine.

Dans un deuxième temps, si la situation venait à perdurer, nous serons vraisemblablement confrontés à une augmentation des coûts de l'aide sociale lorsque les indemnités de chômage seront épuisées.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
o	Fonctionnement			

Question 2 : COVID-2 La Ville est-elle prête à faire face à des engagements financiers extraordinaires qui impactent tant les entreprises que la population (emplois) ?

Réponse

La santé financière de la Ville de Sion est bonne. La fortune au bilan, constituée par les excédents de revenus (bénéfices) enregistrés ces dernières décennies, s'élève à Fr. 164 mios au 31 décembre 2019.

La hauteur de cette fortune accumulée permettra de faire face aux incidences financières de la crise économique dans laquelle nous nous trouvons.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
o	Fonctionnement			

Question 3 : ASLAE Considérant la rapide expansion des engagements de l'ASALE, la CEU souhaite obtenir une feuille de route (planning) des lieux de la petite enfance.

Réponse

Afin de répondre aux besoins en placement dans le domaine préscolaire et parascolaire sur le territoire communal, l'Association sédunoise des lieux d'accueil de l'enfance fait montre d'un réel dynamisme depuis sa création, avec le soutien indispensable de la Ville de Sion.

Les actions déployées permettent ainsi d'offrir des places d'accueil en suffisance, avec un encadrement de qualité pour les plus jeunes. Ce dispositif contribue à rendre attractive la Ville de Sion à l'égard des familles installées et à celles envisageant de le faire.

Dès lors, afin de préserver cette dynamique positive et, ainsi, de remplir le mandat de soutien aux familles par la mise à disposition de places en structures, plusieurs projets sont en cours de finalisation ou de concrétisation (OSEO, école de Champsec).

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
o	Fonctionnement			

Question 4 : Revenu de l'impôt Les diminutions de revenu des recettes de l'impôt sur le revenu et sur le bénéfice prévues nous interpellent. La CEU souhaite avoir des explications détaillées sur ces estimations.

Réponse

Vu le contexte actuel, nous pouvons affirmer que les estimations fiscales du budget 2020 sont, à présent, bien trop élevées. Par conséquent, pour bien comprendre l'évolution des recettes fiscales, il faut comparer le budget 2021 aux derniers comptes publiés.

Les comptes 2019 enregistraient des recettes fiscales totales de Fr. 121,1 mios et le budget 2021, des recettes de Fr. 113,4 mios : soit une diminution de Fr. 7,7 mios entre 2019 et 2021.

Selon nos projections, les deux premières tranches de la réforme cantonale sur la fiscalité des entreprises, y compris avec son volet social, devraient générer une baisse des recettes fiscales de Fr. 5,0 mios pour notre ville.

Par différence, la diminution des recettes fiscales due à la Covid-19 s'élèverait à Fr. 2,7 mios.

Lors de l'établissement du budget des recettes fiscales nous avons été un peu plus pessimistes que les projections des instituts financiers. Pour rappel, le CREA tablait sur une diminution de 4,5% du PIB cantonal pour 2020 et une reprise de 4,9% pour 2021. L'actualité semble malheureusement nous donner raison.

Dicastère 1 : Administration générale & Finances

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
1	Fonctionnement	101.3000	Traitements des autorités et juges	p. 49

Question 5 : Les charges des scrutateurs sont passées sous la rubrique du conseil général. Pourquoi cette modification ? Comment dès lors analyser les coûts du conseil général, alors que tous les conseillers généraux ne sont pas scrutateurs. Demande de repasser ce poste sous la rubrique 110

Réponse

Nous avons apporté cette modification pour nous conformer aux directives du modèle comptable harmonisé (MCH2).

Selon le MCH2, les coûts liés à l'organisation des votations et des élections, y compris les indemnités des scrutateurs et des scrutatrices, doivent être comptabilisés dans les rubriques qui concernent le législatif.

Détail de la rubrique :

Jetons de présence	Fr. 237'000.-
Indemnités aux scrutateurs	Fr. 36'000.-
Total	Fr. 273'000.-

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
1	Fonctionnement	110	Administration	p. 50

Question 6 : Certification ISOS, quel est le coût de cette certification et qui en est le responsable au sein de l'administration et quelle est la suite de la démarche (formation continue, ...)

Réponse

La Ville de Sion a entrepris la démarche de certification Valais Excellence dans le courant 2017. A ce jour, les coûts se montent à :

2017 :	Fr. 4'600.-
2018 :	Fr. 16'000.-
2019 :	Fr. 30'000.-
2020 :	Fr. 29'000.-

Les années 2017 et 2018 ont été des années de préparation, les coûts résultent avant tout des honoraires d'accompagnement de la part de notre consultant.

Pour 2019, des audits internes ont été menés, toujours par notre consultant. Ces audits internes se sont prolongés sur 2020. 2020 a également vu l'audit de la part de l'organisme de certification et la cotisation à Valais Excellence.

Pour les années futures, nous allons former des auditeurs internes qui auront pour mission de vérifier les procédures en place au sein de l'administration, ceci afin de préparer les audits de contrôle annuels de l'organisme de certification. Il en résultera une baisse des coûts d'accompagnement.

A l'heure actuelle, la fonction de coordinateur qualité au sein de l'administration est prise en charge secrétaire administratif dans le cadre de son cahier des charges.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
1	Fonctionnement	115.3010	Traitements du personnel admin et d'exploitation	p. 51

Question 7 : Formation continue, Qui est responsable des RH au sein de l'administration communale. Comment et qui gère la formation continue et plan de carrière ?

Réponse

La section RH est intégrée dans le service de l'administration générale. Elle comprend le responsable RH et 3 collaboratrices (3 EPT + une apprentie). En ce qui concerne la formation continue, les collaboratrices et collaborateurs reçoivent chaque année le programme de formation continue de l'Etat du Valais ; possibilité leur est également offerte de suivre d'autres formations spécifiques à leur domaine d'activité. Pratiquement, la personne intéressée à suivre une formation remplit un formulaire que son chef de service contresigne pour accord avant envoi aux RH qui établissent un contrat de redevance si nécessaire.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
1	Fonctionnement	110.3010	Traitements du personnel admin et d'exploitation	p. 50

Question 8 : La ville ne prévoit que 1% d'augmentation de la masse salariale, cela signifie-t-il une réduction du nombre d'employés ?

Réponse

Les rubriques « traitements » du budget 2021 ont été calculées par les Ressources humaines en tenant compte de l'effectif 2020 et des postes de travail supplémentaires intégrés au budget.

Pour les années 2022 à 2025, la planification financière tient compte d'une progression mesurée des effectifs (1%).

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
1	Fonctionnement	152.4621	Péréquation financière et compensation des charges	p. 55

Question 9 : Pour quelle raison la ville va-t-elle toucher un montant de 116'000.- de la péréquation financière ? est-ce dû à la baisse d'impôt prévue ?

Réponse

En date du 15 juillet 2020, nous avons été informés, par le Département cantonal des finances et de l'énergie, du montant de la péréquation financière intercommunale à intégrer au budget 2021.

Notre potentiel de ressources par habitant étant très légèrement inférieur (99.1%) à la valeur de référence de 100%, notre ville touchera Fr. 503.- au titre de la péréquation des ressources.

Ce courrier nous informe que « *selon les articles 19 lettre a et 20 de la loi sur la péréquation financière intercommunale, le fonds de compensation pour les cas de rigueur permet, aux communes dont le potentiel de ressources par habitant est inférieur au potentiel de ressources moyen par habitant de l'ensemble des communes, de faciliter le passage de l'ancien vers le nouveau système de péréquation financière et de répartition des tâches pour une durée maximale de 16 ans.* »

C'est à ce titre que notre ville devrait toucher une aide transitoire de Fr. 115'566.--.

Le potentiel de ressources par habitant 2021, calculé par l'Etat du Valais, se réfère à la moyenne des taxations fiscales 2015 à 2017. Le montant définitif, connu fin 2021, sera recalculé sur la base des taxations 2015 à 2017 actualisées.

Au vu des baisses prévisibles sur nos recettes fiscales à partir de 2020, il est fort probable que notre ville bénéficiera de la péréquation financière ces prochaines années. La hauteur de cette contribution dépendra fortement de l'évolution des ressources de l'ensemble des communes valaisannes.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
1	Investissement	116.5200	Logiciels	p. 175

Question 10 : La GED, Où en est-on avec ce projet ?

Réponse

Le conseil municipal a adjugé à Swisscom le contrat de GED. Nous sommes actuellement à la phase de discussion du contenu des contrats (contrats de base, contrats pour licences M-Files et Kofax ; contrat de service spécifique) avec Swisscom. Le projet a pris quelque retard en raison de la pandémie COVID-19. Il est prévu de finaliser ces contrats dans la première moitié du mois de novembre.

Dicastère 2 : Economie & Tourisme

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
2	Fonctionnement	260.3634	Subventions aux entreprises publiques	p.63

Question 11 : Quelle est l'utilisation future du bâtiment laissé libre par l'IRO ?

Réponse

Dès le 1er janvier 2021, les parties précédemment occupées par l'IRO ont été louées à l'hôpital du Valais.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
2	Fonctionnement	260.3010	Traitements du personnel admin et d'exploitation	p.63

Question 12 : Chef de service, comment justifier l'arrivée dans le budget d'un poste refusé 2 fois en plénum ?

Réponse

Le conseil municipal a pris la décision de maintenir sa demande de création d'un poste de chef de service pour la dicastère 2 en cohérence organisationnelle envers les autres dicastères et la nécessité de valoriser au mieux les différents investissements réalisés dans ce domaine.

Il faut mentionner que ce poste n'est pas la création à proprement parler d'un nouveau poste, mais une revalorisation d'un poste existant et une nouvelle organisation de travail au sein de la Chancellerie. Dans les faits, le secrétaire administratif actuel a déjà repris les tâches liées à la promotion économique. Il deviendra chef de service tout en gardant sa fonction de secrétaire substitut. Ses autres tâches de secrétaire administratif seront réparties entre le secrétariat et le délégué aux affaires foncières. Il n'y a ainsi pas de création d'un nouveau poste.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
2	Fonctionnement	260.3130	Prestations de services de tiers	p.63

Question 13 : Impulsion, La CEU souhaite obtenir les premiers résultats (adhérents, coûts, satisfaction, utilité...) de cette marque territoriale.

Réponse

Pour rappel, la démarche Impulsion a été initiée afin de fédérer les acteurs du territoire sédunois, qu'ils soient culturels, économiques, touristiques ou sportifs autour d'une même marque territoriale. L'objectif étant de créer un écosystème et une communauté fière de porter les mêmes valeurs et les faire rayonner.

A ce jour, elle est utilisée par les acteurs institutionnels de la Ville et ses partenaires. Elle est mise en valeur lors de manifestations organisées ou soutenues par la Ville, notamment dans les domaines sportifs et culturels. L'office du tourisme la met également en avant dans ses publications.

Cet été, elle incarnait les différentes animations mise en place en ville sous le nom de « Impulsion estivale ».

Du côté, des entreprises, à ce jour 24 d'entre elles ont rejoint la démarche et arborent les couleurs d'Impulsion. Des démarches sont en cours auprès d'une dizaine d'autres entreprises. Malheureusement, la situation particulière de cette année empêche la tenue de différentes actions en vue de recruter de nouveaux membres.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
2	Fonctionnement	264.4510	Prélèvements financements spéciaux, capitaux propres	p.64

Question 14 : Fonds des énergies renouvelables, A contrario du fonds des voies industrielles, ce fonds a-t-il un fond ? Peut-on avoir une explication sur ce fonds (durée de vie, alimentation...)

Réponse

En 2019, la Ville a alimenté à hauteur de Fr. 690'000.- le fonds communal pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion d'énergies renouvelables. Ce montant permet de financer les mesures fixées par le Conseil municipal en 2016.

Dès lors que le fonds sera entièrement utilisé, deux variantes possibles : soit le fonds sera réalimenté par une partie des bénéfices de notre activité achats-ventes d'énergies de partenaires, soit ces mesures seront financées directement par le ménage courant.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
2	Fonctionnement	260	Tourisme	p.63

Question 15 : Suite à la nouvelle vision stratégique touristique présentée en plénum de septembre : quels sont les coûts prévus et où les trouvent-on dans le budget 2021 ?

Réponse

Tel que défini dans la loi sur le tourisme (art. 7 LTour), les communes ont pour tâches :

- D'élaborer les lignes directrices de la politique locale du tourisme ;
- De favoriser l'équipement et le développement touristique ;
- De percevoir la taxe touristique et de surveiller son affectation ;
- D'assumer l'information, l'animation et la promotion du tourisme local.

Dans le cas de la Ville de Sion, la perception des taxes ainsi que l'information, l'animation et la promotion ont été délégués à la société de développement, sur la base d'un mandat de prestations.

L'élaboration des lignes directrices de la politique locale du tourisme (ou la nouvelle vision stratégique touristique), est donc une tâche communale. Pour ce faire un montant de Fr. 25'000.- a été investi en 2020, sous la forme d'un mandat d'accompagnement de la part de l'institut de tourisme de la HES-SO Valais-Wallis. Pour 2021, nous prévoyons un montant de Fr. 10'000.- afin de finaliser le processus d'accompagnement (compte 260.3132).

Il s'agit là des seuls coûts liés à la nouvelle politique du tourisme à la charge de la municipalité. L'ensemble des coûts d'animation, de promotion et d'information sont assumés par la société de développement, respectivement l'office du tourisme. Pour rappel, le budget annuel de l'office du tourisme se monte à environ Fr. 1 million, dont une subvention de Fr. 440'000.- de la Ville de Sion.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
2	Investissement	264.5540	Participations aux entreprises publiques	p.181

Question 16 : Sogaval, Les dividendes de Sogaval n'aurait-il pas pu/du servir à financer les investissements prévus ?

Réponse

Les investissements actuellement réalisés par Sogaval pour le chauffage à distance sont financés par les fonds de réserve accumulés au sein de la société.

Dicastère 3 : Education & Culture

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
3	Fonctionnement	300	Administration	p. 69

Question 17 : Commission scolaire, Qui est membre de la commission scolaire ? Pourquoi aucun membre du CG n'est intégré à cette commission. La CEU demande d'obtenir la liste des membres de toutes les commissions ?

Peuvent-elles être rendues publiques ?**Réponse**

En ce qui concerne la composition de la commission scolaire, la ville de Sion s'en tient à l'ordonnance cantonale fixant le statut de la commission scolaire (411.100). En ses articles 4 et 5, il est mentionnée que « les membres de la commission scolaire sont nommés par l'autorité locale », ... et que « l'autorité locale veille à une juste représentation de la population ... » .

La commission scolaire des classes de 1H à 8 H se compose de la manière suivante :

- Un représentant politique : l'élu au conseil municipal en charge du dicastère formation et culture. Cet élu préside la commission scolaire
- Un représentant des parents, délégué par l'association des parents
- Un représentant des églises reconnues en Valais (église catholique romaine et église réformée évangélique), délégué par ces églises
- Un représentant des communautés étrangères (actuellement la déléguée à l'intégration de la ville)
- Un représentant du corps enseignant, délégué par l'association du personnel enseignant de Sion et environs
- Un représentant des classes allemandes, délégué par la sous-commission scolaire allemande
- Un membre de la direction d'école (actuellement le directeur) avec voix consultative (art 6 de l'ordonnance cantonale).

Quant à la représentation du conseil général de la ville dans cette commission, la question n'a jamais été posée, le pouvoir politique étant représenté par un élu de l'exécutif communal.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
3	Investissement	320.3636	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	p. 241

Question 18 :**Théâtres**

- *Est-ce que la réorganisation des théâtres va avoir des incidences financières pour la ville ?*
- *Subvention : la ville a-t-elle prévu de revoir la clé de répartition des subventions accordée aux différents théâtres situés sur le territoire de la commune ?*

Réponse

La réorganisation des Théâtre de Valère et Petithéâtre en une structure unique permet de doter les théâtres d'une équipe administrative et technique de qualité en créant des synergies et en mutualisant les tâches. Elle répond à une évaluation externe qui souligne le potentiel de développement des théâtres mentionnés, notamment en lien avec les bâtiments qui se libéreront à terme sur la place des Théâtres. Une augmentation nécessaire des subventions de la Ville est aussi un élément mis en avant dans les conclusions de cette évaluation. Cette augmentation en 2021 se réalise sur le budget de la section culture, sans augmentation globale de ce budget.

La Ville souhaite se doter d'une politique culturelle dans un avenir proche. Les subventions et les mises à dispositions de lieux seront analysées en fonction des axes forts de la politique culturelle que la Ville souhaitera poursuivre. La situation sanitaire retarde évidemment les réflexions sur une future politique culturelle, celle-ci reposant sur la participation nécessaire d'un grand nombre d'acteurs.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
3	Investissement	320-3636	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	p. 241

Question 19 :
Salle de congrès - concert

- *Les montants pour la réalisation en cours de cette salle n'apparaissent nulle part*
- *Que prévoit la ville pour l'ouverture de cette salle ?*
- *Qu'en est-il de la fondation qui gère cet outil ? quelle est la part de la ville ?*

Réponse

Les montants n'apparaissent pas dans le budget de la Ville car les investissements sont réalisés par une Fondation extérieure à la Ville de Sion.

L'inauguration est prévue en septembre 2024. Le programme d'ouverture n'est pas encore connu.

Le capital de cette Fondation a été libéré entièrement par la Ville de Sion. Les membres du conseil de Fondation sont actuellement en majorité des membres du Conseil municipal, les autres membres représentent les milieux culturels et économiques. La Fondation gère actuellement le chantier de la future salle et réfléchit à son exploitation future.

Dicastère 4 : Affaires sociales

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
4	Fonctionnement	402-3636	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	p. 90

Question 20 :
ASALE

Augmentation conséquente des charges (+1,1 millions) : A quoi est dû cette augmentation ?

Quelle est l'analyse (référence) des salaires dans les différentes professions utilisées par la ville (public et parapublic) afin d'éviter d'ajuster les salaires de manière conséquente ?

Réponse

L'Association sédunoise des lieux d'accueil de l'enfance (ASLAE) bénéficie de l'expérience de trois exercices complets (2017 à 2019) sous sa nouvelle forme, soit avec 15 structures y rattachées. Les subventions sont ajustées au plus près des besoins projetés sur l'année 2021.

1. L'augmentation de la subvention 2021 est plus particulièrement liée aux éléments suivants :
 - Déploiement en 2021 d'une partie du nouveau dispositif de crèches-nurseries à la Pouponnière Valaisanne soit pour 2021, une augmentation de la subvention de la Pouponnière (Fr. 380'000.-) liée au nombre de places supplémentaires par rapport à 2020 (+47 places passant de 61 à 108 places). Il restera 39 places à ouvrir en 2022.
 - Ouverture d'une nouvelle UAPE dans les futurs locaux de l'OSEO à l'Av. Oscar-Bider afin d'accueillir les écoliers de Châteauneuf-Sion avec 24 places supplémentaires (Fr. 114'000.-).
 - Augmentation de la subvention pour Uvrier incluant l'ouverture d'une UAPE dès août 2021 (Fr. 43'000.-).

- Selon convention entre l'ASLAE et la Ville de Sion, les résultats de l'exercice précédent (N-2) sont reportés sur le budget de l'année suivante (pour 2020 Fr. 291'700.-), donc avec une subvention 2020 réduite d'autant. Le budget 2021 ne bénéficiera pas d'un résultat excédentaire 2019.
 - Les valeurs locatives, en raison des nouveaux lieux d'accueil ont également progressé (la contrepartie se trouve toutefois à la rubrique 402.4470)
 - Suite de la revalorisation salariale, planifiée sur plusieurs années, consécutive à un benchmarking inter-villes valaisannes (Fr. 269'000.-).
 - Il convient de préciser encore qu'une augmentation de la participation cantonale est attendue.
2. Un benchmark des conditions salariales a été effectué en 2018 avec les principales villes du canton, en l'espèce Monthey, Martigny et Sierre. Cette analyse a mis en évidence la différence salariale inférieure pour le personnel de l'ASLAE qui se situait en dernière position. Un plan de revalorisation fut mis en œuvre afin d'atteindre à l'horizon 2023, la moyenne salariale des autres organisations. A l'heure où la reconnaissance du travail accompli dans le domaine socio-sanitaire est questionnée, la Ville de Sion et son mandataire l'ASLAE ont soutenu la nécessaire attractivité et la considération du travail des professionnels de l'enfance. Le plan de revalorisation, établi sur cinq ans, de 2019 et à 2023, permettra d'atteindre la médiane.

En guise de considération générale, il doit être relevé le rôle essentiel assumé par les structures d'accueil de la petite enfance lors du confinement du printemps 2020. La solidité du dispositif sédunois aura permis aux nombreuses familles constituées de soignants et autres prestataires mobilisés, de trouver des solutions de garde afin que leurs missions régaliennes puissent être accomplies.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
4	Fonctionnement	400.3010	Personnel	p. 93

Question 21 : Peut-on avoir une explication sur l'arrivée sur de ces 7 assistants-curateurs ?

Réponse

De fait, un renfort auprès de la curatelle a été sollicité au travers d'un EPT supplémentaire.

Le nombre de mesures de curatelle croît régulièrement. Avec une norme reconnue de 60 mesures par curateur-trice plein temps, le service officiel de la curatelle se trouve à son quota maximum depuis la fin mai 2020, alors que plusieurs mesures sont en cours de traitement auprès de l'APEA.

Il convient dès lors de pouvoir répondre à la dotation en personnel requise selon les dispositions légales en la matière. En effet, la responsabilité des communes pourrait être engagée si la dotation en curateur-trice devait être insuffisante.

Dicastère 5: Sécurité publique

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
5	Fonctionnement	503.3010	Personnel	p. 110

Question 22 : Le chargé sécurité « feu » Pour quelle raison a-t-on transférer ce poste sous la rubrique « police » Quel est le cahier des charges de cette personne ?

Réponse

La fonction de chargé de sécurité ne correspond plus à la situation qui était valable en 2013 puisqu'à cette date ce poste était occupé par un pompier permanent qui effectuait le travail de chargé de sécurité à un taux d'env. 60%. Depuis plusieurs années, le poste de chargé de sécurité est un temps complet, ce qui était devenu nécessaire pour une ville de la taille de Sion, mais aussi vu la complexification de la norme et des directives de l'Association des établissement cantonaux d'assurance incendie (AEAI).

Dans le cadre de la nouvelle organisation du service de la sécurité publique 2020, le poste de chargé de sécurité a été rattaché directement au chef de service, afin d'en augmenter la portée, de permettre une meilleure application des directives de l'AEAI et pour bénéficier des connaissances et de la vue d'ensemble du chef de service.

Le chargé de sécurité est responsable des mesures de prévention incendie dans les constructions. A ce titre, il analyse, préavise et contrôle tous les dossiers de constructions, conformément à la législation.

Le chargé de sécurité (art. 12 RPIEN):

- a) analyse au point de vue police du feu toutes les demandes d'autorisation de construire (art. 11 LPIEN);
- b) propose, en un rapport circonstancié, les mesures de sécurité nécessaires (art. 11 LPIEN);
- c) transmet ses propositions à la commission du feu;
- d) contrôle les constructions en cours de travaux;
- e) collabore, en qualité d'expert, aux inspections de bâtiments (art. 8 et 9 LPIEN);
- f) participe obligatoirement aux cours cantonaux de chargés de sécurité.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
5	Fonctionnement	506	Ambulances	p. 106

Question 23 : Ambulances, Point de situation, notamment en lien avec la loi sur le travail
Réponse

La Ville de Sion a collaboré avec le service de protection des travailleurs (SPT) afin de procéder aux adaptations nécessaires pour être pleinement conforme aux exigences légales. Celles-ci ont été effectuées après avoir obtenu toutes les garanties en matière de financement (subventions) lors des négociations avec l'OCVS. Il sera procédé à une demande de prolongation de l'autorisation du travail de nuit auprès du SECO, avec l'appui du SPT.

Les négociations au sujet des coûts normatifs (subventionnement) ont abouti à la validation de nouveaux tarifs par le département de la santé, des affaires sociales et de la culture au début du mois de novembre. Ces tarifs sont valables avec effet au 1er janvier 2020. Cela permettra de maintenir un centre de secours et d'urgence au sein de la Ville de Sion, sur la base d'un financement cantonal, comme prévu dans la loi sur l'organisation des secours (LOS).

Dicastère 6 : Travaux publics & Environnement

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
6	Fonctionnement	603-3141	Entretien des routes/voies de communication	p. 119

Question 24 : Réfection des routes d'agricole

Pourquoi maintenant ?

Quelle est la planification des travaux sur ces routes/chemins notamment en lien avec le projet Rhône 3 ?

Réponse

La réfection des routes agricoles doit se faire tôt ou tard. Plus les routes seront dégradées, plus leur réfection sera onéreuse. Le coût pour la réfection de toutes les routes agricoles de la commune de Sion a été devisé à Fr. 2,5 millions. Pour obtenir un subventionnement de la Confédération et du Canton, la première nommée ne rentre pas en considération pour une demande inférieure à Fr. 1,2 millions. Le montant budgétisé concerne les études et les prémisses des travaux planifiés sur quatre ans à partir de 2022. Il n'y a aucun lien avec le projet Rhône 3.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
6	Fonctionnement	601.3300	Amortissements immobilisations corporelles	p. 117

Question 25 : Un astérix mais pas d'explication. Renvoi sur un poste qui n'a rien à voir
Réponse

La rubrique 601.3300 enregistre les amortissements comptables liés à la construction de la « nouvelle » voirie et au renouvellement du parc véhicules.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
6	Fonctionnement	609.4510	Prélèvements financements spéciaux, capitaux propres	p. 124

Question 26 : Eau potable, Prélèvement sur fonds spéciaux : quelle est la stratégie à terme pour ce fonds et les variations du prix de l'eau ?
Réponse

L'eau potable est assujettie à un compte autofinancé. Les forts investissements à prévoir dans le futur engendreront automatiquement une augmentation du prix de l'eau par étape afin de garantir l'équilibre du compte autofinancé.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
6	Fonctionnement	608.4510	Prélèvements financements spéciaux, capitaux propres	p. 124

Question 27 : Taxe au sac, Le prix actuel est-il toujours le bon ? (analyse après x année ; ajustement...), Le déficit est-il dû à la taxe variable ou taxe fixe ?
Réponse

Le prix du sac taxé sera revu au niveau cantonal après trois exercices. Le revenu des sacs taxés couvre actuellement les frais de transport et d'incinération des ordures ménagères mais ne dégage aucune marge pour la couverture des frais d'évacuation et de traitement des autres déchets.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
6	Fonctionnement	608.4250	Ventes	p. 124

Question 28 : Recyclage papier, Il n'y a plus de vente. Quel est la stratégie en matière de recyclage du papier et de sa valorisation financière ?

Réponse

Nous ne pouvons que subir le prix du marché pour l'évacuation des papiers-cartons. L'OLED nous impose le tri et la revalorisation des déchets. Une séparation des filières papiers-blancs et cartons afin d'obtenir un meilleur prix est difficile logistiquement (dédoublement des infrastructures de collectes et de transports) et aurait un impact financier (coût des transports et infrastructures) et environnemental (CO₂ transport) négatif. De plus il nécessiterait une nouvelle éducation du citoyen.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
6	Fonctionnement	609.3120	Achats d'eau	p. 132

Question 29 : Achats d'eau, La Ville achète de l'eau à la commune d'Arbaz. Pourquoi la ville doit-elle maintenant acheter l'eau ?

Réponse

La Ville de Sion souhaite diversifier ses sources d'approvisionnement en privilégiant l'eau de source afin de se prémunir de pénurie ou de problèmes qualitatifs des eaux provenant de la nappe phréatique.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
6	Fonctionnement	610.3111	Machines, appareils, véhicules	p. 125

Question 30 : Bornes électriques, Qui investis pour l'installation des bornes électriques dans le parking ?

Et a qui vont les bénéfices de ces installations ? Oiken ou la Ville ?

Réponse

Les investissements pour l'installation des bornes électriques dans les parkings sont exclusivement à charge d'OIKEN SA. Par conséquent, s'il y a bénéfices, ils vont à OIKEN SA.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
6	Fonctionnement	610.3111	Machines, appareils, véhicules	p. 125

Question 31 : Horodateur

Quelle est la stratégie de la ville en matière d'horodateur par paiement par téléphone/carte crédit ?

Réponse

La Ville de Sion se tient à niveau par rapport aux nouvelles technologies de paiements. Ses appareils comme par exemple les horodateurs sont modernisés pour autant que les coûts d'adaptation et les coûts de fonctionnement puissent être couverts par le prix du parage.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
6	Investissement	600.5010	Routes/voies de communication	p. 205

Question 32 : Voie cyclable, Où sont prévues ces investissements ?

Réponse

Les montants de la rubrique financent les parcs à vélos et les tronçons de bandes cyclables ou les traitements des carrefours non reconnus pour un financement comme projet d'agglomération.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
6	Investissement	610.5040	Terrains bâtis	p. 209

Question 33 : Parking des Roches brunes, utilisation, locataire annel, est-ce qu'il trouve son public ?

Stratégie des parking relais : communication, signalétique routière, vrai signalétique piéton

Réponse

Le parking des Roches-Brunes trouve effectivement son public. Par expérience, les parkings se remplissent au rythme d'un étage par année. Le parking des Roches-Brunes aura atteint sa maturité dans 3 ans (Hors COVID-19).

La Ville de Sion met tout en œuvre pour une utilisation plus intensive de ses parkings relais que sont le parking des Potences et le parking des Echutes.

Dicastère 7 : Bâtiments et constructions

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
7	Investissement	701.3160	Loyers et fermages des biens fonds	p.138

Question 34 : Usine de Chandoline, Existe-t-il une stratégie de communication et de mise en valeur en vue de la sous-location de ce bien d'exception ?

Réponse

Un accord de partenariat a été convenu entre la ville de Sion et FVS Events pour l'exploitation de l'Usine de Chandoline, dès le début de cette année 2020. Les prestations de FVS Events sont notamment la gestion des réservations, la promotion de l'Usine de Chandoline comme lieu événementiel, le développement d'une identité visuelle, etc. Un projet est actuellement à l'étude pour l'intégration du bâtiment à un PDR (Projet de développement régional).

La situation créée par le Covid19 a suspendu le potentiel d'utilisation de cet espace qui a cependant pu accueillir, cet automne, la présentation du Parc de l'innovation par le Campus Energopolis.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
7	Investissement	700-3637	Subventions aux personnes physiques	p.137

Question 35 : Subvention pour rénovation, L'inventaire du patrimoine extra-muros est-il homologué ? Des premières mesures ont-elles déjà été prises ?

Réponse

L'inventaire du patrimoine extra-muros est encore en cours d'homologation auprès du Conseil d'Etat. Suite à son approbation par le Conseil Général au milieu de l'année 2018, le service Bâtiment & Constructions entre en matière pour les objets qui ne font pas l'objet de recours dans le cadre de la procédure, afin de ne pas bloquer l'ensemble des projets qui concernent le patrimoine.

Sur le plan des subventions, une nouvelle directive relative au patrimoine bâti (bâtiments et ensembles bâtis), intra- et extra-muros, a fait l'objet cet automne d'une décision spécifique du Conseil Municipal. Les subventions sur les dossiers déjà en cours et approuvés seront versées à partir de cet automne.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
7	Fonctionnement	701-4430	Loyers	p.142

Question 36 : Les loyers encaissés par la ville passent sous affaire sociale, or pour d'autres rubriques (exemple culture) ces transactions restent sous la rubrique bâtiment.

Quelle est la pratique en général ?

Réponse

La pratique en vigueur est de comptabiliser les charges et les revenus de fonctionnement d'un bâtiment dans le même centre d'activité que la dépense d'investissement.

Le coût des travaux de la mise aux normes et de l'agrandissement de la Pouponnière valaisanne a été enregistré dans le dicastère des Affaires sociales. Par conséquent, ce dicastère assume les charges d'amortissement et d'entretien de ce bâtiment. En toute logique, les locations de ce bâtiment sont également comptabilisées dans ce dicastère.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
7	Investissement	705-5030	Autres ouvrages de génie civil	p.218

Question 37 : Cimetière de St-François.

La CEU souhaite avoir un retour sur l'idée du plan de quartier Capucins, St-François, de même que la circulation piétonne interne et externe au quartier (projet retiré à l'époque).

Est-ce toujours en zone réservée ?

Réponse

La suite de la procédure est actuellement soumise à l'examen du Conseil général, la CEU a sa première séance le 2 novembre.

Le secteur n'est plus en zone réservée.

Document de travail à l'usage du Conseil général

Dicastère 8 : Urbanisme & Mobilité

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
8	Fonctionnement	860	Aéroport	p.148

Question 38 : Aéroport, Pourquoi ce point est sous le dicastère « urbanisme et mobilité »

On constate que les éléments financiers de l'aéroport se retrouvent à la fois sous TP, sous UM et sous ET. Quelle est la stratégie de la Ville en la matière ?

La CEU souhaite avoir un résumé compact du budget « aéroport » ?

Est-ce que la participation de la Confédération va-t-elle être revue ?

Réponse

Le changement de plan comptable et de logiciel comptable a été l'occasion de transférer l'aéroport dans le dicastère du conseiller, en l'occurrence Monsieur le Vice-président, en charge de ce dossier.

Ce transfert fait d'autant plus de sens qu'au niveau cantonal, l'aéroport fait partie du Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement.

Les éléments financiers des pages 148 et 149 de la brochure du budget intègrent l'intégralité des charges et des revenus de l'aéroport pour les comptes 2019, le budget 2020 et le budget 2021.

La participation de la Confédération sera revue dans le cadre de la cantonalisation de l'aéroport.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
8	Fonctionnement	852	Parcs et jardins	p.146

Question 39 : Quelles mesures vont être prises pour la protection de la faune dans le giratoire de l'ouest ?

Réponse

Le suivi des aspects biodiversité du carrefour de l'ouest est réalisé en continu par la section parcs et jardins en collaboration avec le service cantonal nature et paysage.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
8	Fonctionnement	852.3140	Entretien des terrains	p.146

Question 40 : Espace vert autour des églises et écoles, Lesquels ?

Réponse

Les espaces verts dont l'entretien est actuellement externalisé partiellement sont :

- Ecoles : Aubépines, Blanche, Bramois, Châteauneuf, Pont-de-la-Morges et Uvrier.
- Eglises : paroisse protestante / rampe St Georges.
- Rue de la Cotsette
- Basilique sous le Scex
- Ponctuellement diverses surfaces de petites dimensions.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
8	Fonctionnement	850.3010	Traitements du personnel admin et d'exploitation	p.145

Question 41 : Quel est le rôle du responsable des études et projet et quel est son cahier de charges ?

Réponse

Le rôle du responsable de projets d'aménagements extérieurs est d'accompagner et assurer la réalisation de projets d'aménagements extérieurs en Ville de Sion.

Ce poste existe depuis plusieurs décennies mais a été adapté à la faveur du départ à la retraite du précédent titulaire.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
8	Investissement	852.5040	Terrains bâtis	p.223

Question 42 : Place de la Planta, 300'000.- au budget Quelles sont les réflexions en cours et ce montant concerne-t-il la place, le parking ou d'autres projets ?

Réponse

Ce montant ne concerne que le développement des études pour la réfection de la place en elle-même.

Les réflexions en cours portent sur :

L'approfondissement / consolidation des éléments du concours ;

La mise en œuvre d'un volet complémentaire concernant la prise en considération de l'architecture paysagère /végétalisation de la place, jusqu'alors prise en compte de manière partielle.

Dicastère 9 : Sport, jeunesse & loisirs

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
9	Fonctionnement	906.3132	Honoraires experts et spécialistes	p.164

Question 43 : Ce montant prévoit-il également l'aménagement d'un terrain de basket praticable ?

Réponse

Non, car le Canton du Valais dans son projet de nouveau collège prévoit 3 terrains de baskets pour ces aménagements extérieurs sur la parcelle adjacente au Cour Roger Bonvin. La Ville mène actuellement une discussion pour que ceux-ci restent accessibles au public hors du temps scolaire.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
9	Investissement	901.5040	Terrains bâtis	p.231

Question 44 : Ancien stand, Fr. 850'000.- d'investissement : quel est le projet et pourquoi cet investissement ?

Réponse

Pour rappel, comme indiqué dans la brochure du budget 2020, ce projet de transformation de la place rouge en un terrain de football synthétique à l'usage des clubs sédunois de sports de base et d'élite ainsi que des écoles, en remplacement de la perte du terrain du Parc des sports agendé à l'automne 2021 figurait au budget 2020. Le Parc des sports accueillera en effet le futur collège. Des vestiaires sont également prévus aux abords de ce nouveau terrain.

Le COViD ayant fortement impacté les clubs professionnels de football et par conséquent le partenaire principal de ce projet à savoir le FC Sion Olympique des Alpes SA, ainsi qu'un de ses contributeurs de prestations, le projet a pris beaucoup de retard.

Par conséquent, il s'agit ici d'un report de montant qui ne sera pas utilisé en 2020.
Budget global du projet soit : dépenses 1.4 Mio ; recettes espérées Fr. 600'000.- sous rubrique Participations de tiers, et Fr. 100'000.- sous Subventions cantonales.

Document de travail à l'usage du Conseil Général

Questions de la commission sociale et culturelle

Dicastère o

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
o	Fonctionnement			

Question 1 : Si on se réfère au rapport du budget 2020 de la CSC, la ville envisageait tout un panel de mesures pour permettre aux prochains budgets d'être à l'équilibre.

Est-ce que cette analyse a été faite et est-ce que des mesures ont été prises ?

Lesquelles sont les plus significatives ?

Réponse

Comme annoncé, l'analyse des tâches a été réalisée courant 2020. Un certain nombre de mesures ont déjà été intégrées au budget 2021, d'autres sont encore en cours d'analyse et seront, pour certaines, intégrées aux prochains budgets.

Les mesures les plus significatives intégrées au présent budget sont :

- Augmentation de certains émoluments communaux (par exemple : bureau des enquêtes, prestations du service de l'urbanisme pour des tiers) ;
- Révision des tarifs des entrées aux piscines municipales ;
- Diminution de certaines subventions (par exemple : Grand Cru, Phytoark, activités culturelles).

Le transfert en investissement d'une partie des coûts de l'éclairage public a également permis d'alléger quelque peu le budget de fonctionnement.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
o	Fonctionnement			

Question 2 : Dans ce budget 2021, est-ce que vous prévoyez un soutien financier aux petits indépendants et aux associations étant donné que la situation sanitaire va perdurer en 2021 ?

Dans quel dicastère pourrait-on trouver ces chiffres ?

Réponse

La situation sanitaire évolue très rapidement et il est impossible de savoir où nous nous trouverons dans 6 ou 12 mois.

Comme ce printemps, le Conseil municipal suivra de près l'évolution de la situation économique et, le cas échéant, proposera des mesures ciblées au Conseil général. Ces mesures feront bien entendu l'objet de crédits supplémentaires.

Dicastère 1 : Administration générale & Finances

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
1	Fonctionnement	150.3637	Subvention aux personnes physiques	53

Question 3 : Pourquoi l'action rentrée scolaire n'est pas dans le dicastère éducation ?

Réponse

L'action rentrée scolaire qui rencontre un vif succès depuis son introduction en 2008 est gérée par le service des finances.

Vu la nature des chèques offerts, cette action concerne tout autant le dicastère de l'Education que celui des Sports. Assumant pleinement son rôle de soutien aux services, le service des finances met à disposition ces bons offices pour administrer cette action.

Dicastère 2 : Economie & Tourisme

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
2	Fonctionnement	260.3010	Traitemennt du personnel administratif et d'exploitation	63

Question 4 : Combien il y a de personnel, quelles sont leurs tâches et quel est le cahier des charges?

Réponse

La dotation en personnel du dicastère comprend deux personnes :

- 1 chef de service
- 1 assistant(e) du chef de service

La mission du service est de valoriser l'image de Sion et développer son attractivité. L'objectif principal est de capitaliser sur les investissements réalisés dans les domaines de la formation, de la recherche et de l'innovation afin de développer de la valeur ajoutée économique.

Parallèlement nous souhaitons fédérer tous les acteurs du territoire, qu'ils soient institutionnels, culturels, économiques ou touristiques, sportifs et autres autour d'une marque dont les valeurs et l'identité sont partagées par tous.

Les responsabilités principales du chef de service sont les suivantes :

Stratégie d'attractivité autour de la marque Impulsion : mise en œuvre de la stratégie d'attractivité, du plan marketing, de la politique de promotion au travers des événements ;

Promotion économique : porte d'entrée à la Ville pour la promotion exogène en collaboration avec les instances cantonales. Personne de contact dans l'administration pour toute question économique de la part d'entreprises établies. Lien entre la Ville et les associations économiques et les associations faîtières ;

Promotion touristique : en collaboration avec l'office du tourisme et les autres acteurs de la branche touristique, mise en œuvre des lignes directrices de la politique locale du tourisme.

Innovation : mise en œuvre de la politique d'innovation de la Ville en collaboration avec les acteurs établis (Energopolis, The Ark, Espace Crédit) afin de valoriser les projets à valeur ajoutée.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
2	Fonctionnement	260.3130		63

Question 5 : Petit train, détail du poste ? Et que fait-on avec la marque impulsion et combien d'entreprises y ont adhéré ?

Réponse

Train touristique

Le train touristique est exploité par CarPostal. L'office du tourisme gère toute la communication. De son côté, la Ville assume le déficit d'exploitation selon le détail ci-dessous (comptes 2020) :

TOTAL Prestations de personnel	CHF	31'641.00
Carburant	CHF	2'308.00
Entretien	CHF	6'282.00
Location Garage	CHF	16'413.00
Assurance	CHF	1'401.60
Impôts et taxes	CHF	2'346.65
Divers	CHF	-
TOTAL Prestations véhicules	CHF	28'751.25
Amortissement	CHF	37'365.00
Intérêts	CHF	-
Total coûts de production	CHF	97'757.25
Distribution (Horaires et Billetterie)	CHF	-
Administration	CHF	5'865.44
TOTAL COUTS	CHF	103'622.69
Recettes ventes de billets	CHF	22'096.00
Recettes courses spéciales	CHF	8'346.00
Total recettes du trafic	CHF	30'442.00
Indemnité Ville de Sion	CHF	73'180.69
TOTAL RECETTES	CHF	103'622.69

Marque territoriale Impulsion

Pour rappel, la démarche Impulsion a été initiée afin de fédérer les acteurs du territoire sédunois, qu'ils soient culturels, économiques, touristiques ou sportifs autour d'une même marque territoriale. L'objectif étant de créer un écosystème et une communauté fière de porter les mêmes valeurs et les faire rayonner.

A ce jour, elle est utilisée par les acteurs institutionnels de la Ville et ses partenaires. Elle est mise en valeur lors de manifestations organisées ou soutenues par la Ville, notamment dans les domaines sportifs et culturels. L'office du tourisme la met également en avant dans ses publications.

Cet été, elle incarnait les différentes animations mise en place en ville sous le nom de « Impulsion estivale ».

Du côté, des entreprises, à ce jour 24 d'entre elles ont rejoint la démarche et arborent les couleurs d'Impulsion. Des démarches sont en cours auprès d'une dizaine d'autres entreprises. Malheureusement, la situation particulière de cette année empêche la tenue de différentes actions en vue de recruter de nouveaux membres.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
2	Fonctionnement	264.3130		64

Question 6 : Détail du poste ?

Réponse

Détail de la rubrique 264.3130		300'000
OIKEN	Mandat de Gestion du Portefeuille énergétique de la Ville	210'000
OIKEN	Suivi programme de subventions (Mandat délégué à l'énergie)	20'000
OIKEN	Mandat de délégué à l'énergie (autres activités)	25'500
OIKEN	Planification énergétique territoriale(mise à jour du PDE)	10'000
TIERS	Cours de sensibilisation à l'énergie dans les écoles	50'000
TIERS	Actions de communication	20'000
TIERS	Label Cité de l'énergie	13'600
CANTON	Subvention du Service de l'Energie	-49'100

<i>Divisio n</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
2	Fonctionnement	265-3130	Prestations énergétiques	64

Question 7 : Nous ne trouvons pas de chiffres concernant le label cité de l'énergie dans ce dicastère, où figurent-ils ? D'une manière générale, quel plus-values apporte-t-il à une ville. Quelles sont les démarches pour l'obtenir et quels sont les coûts liés à ce label ?

Réponse

1. Intérêts /plus-value du label ?

Le label Cité de l'Énergie permet de définir les objectifs de la Politique Énergétique de la Commune en définissant notamment la vision, les principes directeurs (fil conducteur pour les autorités et l'administration) et l'organisation. A travers cette définition, un plan d'action est réalisé répertoriant les grands projets à mener, les personnes/organismes responsables ainsi que les délais et les coûts y relatifs.

Vision : « L'efficacité énergétique au cœur des enjeux climatiques de la Ville de Sion »

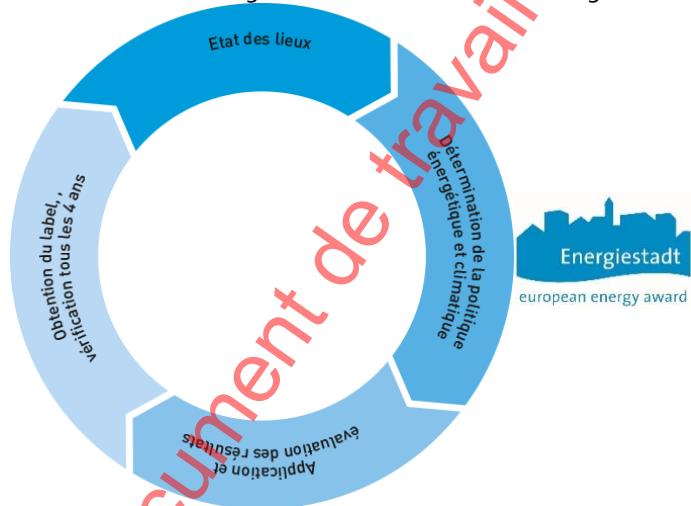
Le Label permet également de mettre en valeur le travail réalisé et de se comparer avec d'autres territoires suisses grâce à la méthodologie Cité de l'énergie qui est neutre et continue dans le temps.

Et finalement, il est un très bon moyen de communication vis-à-vis des acteurs privés et publics, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Ville. Il est une preuve d'exemplarité qui atteste de la mise en place d'une politique énergétique durable au sein du territoire.

Le label Cité de l'énergie est à ce jour le système de management énergétique et climatique le plus reconnu et valorisé pour une collectivité.

2. Processus « Label Cité de l'énergie »

Le label Cité de l'énergie est basé sur une méthodologie itérative selon la méthode Plan-Do-Check-Act.



Les étapes de l'obtention du label



Etape 1 : L'adhésion à l'Association Cité de l'énergie est tout à la fois la condition sine qua non et la première étape de l'obtention du label.

Etape 2 + 3 : Après un premier état des lieux, la commune définit une stratégie et des mesures concrètes de politique énergétique accompagné par le/la conseiller(ère) Cité de l'énergie.

Étape 4+5 : les mesures sont mises en œuvre puis évaluées. Si les objectifs sont atteints, la commune se voit octroyer le label pour une nouvelle période de quatre ans.

Étape 6 : L'audit de recertification sert de contrôle qualité régulier et permet d'apporter de nouvelles idées/actions.

Coûts liés à l'obtention du label Cité de l'énergie 2020

Coûts annuels			
Cotisation annuelle à l'Association Cité de l'énergie	CHF 2'600.-		
Visite annuelle du Conseiller Cité de l'énergie	CHF 1'200.-		La visite annuelle est prise en charge par l'OFEN (Suisse énergie).

Coûts (re)-audit (chaque 4 ans)

Accompagnement pour l'audit ou ré audit	CHF 13'000.-	= correspond à l'offre 2020 pour l'accompagnement du Conseiller Cité de l'énergie au ré-audit de la Ville. Ce montant peut varier à chaque ré-audit selon les besoins et la situation de la Commune.
Subvention OFEN pour l'accompagnement	CHF 2'000.-	
Subvention Canton du Valais pour l'accompagnement	CHF 2'000.-	Le canton du Valais verse une subvention uniquement aux communes qui obtiennent à nouveau le label.
Coût final pour la Ville (2020)	CHF 9'000.-	

*L'accompagnement comprend la mise à jour du catalogue, du programme de politique énergétique, des indicateurs et du plan d'actions.

Remarque : A noter que les droits aux subventions OFEN tendent à être modifier pour la nouvelle période.

Les coûts liés au label Cité de l'énergie sont comptabilisés sous la rubrique 264.3130.

Dicastère 3 : Education & Culture

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
3	Fonctionnement	301.3130	Ecole 1H et 8H	70

Question 8 : Fr. 856'000.-- , Détail du poste, combien coûte précisément la mise en place de la nouvelle ligne de bus scolaire Uvrier-Sion ? En parallèle, quel est le gain financier de la suppression du tronçon Platta-Uvrier sur la ligne 4 ?

Réponse

Il ne s'agit pas d'une nouvelle ligne de bus mais d'une reconfiguration de l'offre pour tenir compte de la suppression de la ligne Platta-Uvrier. Le montant est de Frs. 200'000.

La suppression de la ligne vers Uvrier a été estimée entre Frs. 400'000 et Frs. 500'000 par l'exploitant.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
3	Investissement	308.5040	Bâtiments scolaires	189

Question 9 : Par rapport au centre scolaire des Collines, est-il aux normes ? Si ce n'est pas le cas, quels sont les investissements nécessaires pour le mettre aux normes ? Quand sont-ils prévus ?

Réponse

Pour la mise en conformité FEU du bâtiment scolaire des Collines, le devis estimatif se monte à Fr. 350'000.-- ttc

Une première étape a été réalisée pour un coût de Fr. 100'828.10 ttc

- Etude générale concept FEU
- Etude architecturale – devis estimatif pour l'ensemble.
- Installations électriques : éclairage de secours, signalétique et divers raccordements.
- Menuiserie extérieure : mise aux normes porte accès salle de gym et mise en place d'un exutoire de fumée.
- Menuiserie intérieure : plusieurs portes (El30) de communications au sous-sol en relation avec le concept FEU.
- Travaux de peinture.

La 2^{ème} étape (~ 250'000.00 ttc) est prévue – en fonction de l'occupation du bâtiment scolaire par les élèves - dans les deux années à venir :

- Compartimentage (vertical) de la cage d'escalier.
- Travaux collatéraux.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
3	Fonctionnement	320.3636	Culture	76

Question 10 : Pourquoi la suppression de cet aide pour l'HEMU ? Nova Malacuria, pourquoi pas de subventions en 2021 ? Activité culturelle des écoles, pourquoi n'y a-t-il pas de subvention budgétisée ?

Réponse

L'aide à l'HEMU reste inchangée. Elle est déplacée dans le budget à la rubrique 320.3631. Il s'agit en effet d'une obligation liée à la RPT II et non d'une subvention financière similaire aux objets dans la rubrique 320.3636.

La ligne budgétaire annualisée (une année sur deux) de Nova Malacuria est supprimée. Il sera demandé à Nova Malacuria de présenter une demande de subvention ponctuelle pour la réalisation de ses projets futurs. Le subventionnement des projets de Nova Malacuria n'est pas remis en question, mais il sera réalisé sur la base d'un budget défini spécifiquement et pris sur le montant à disposition dans la ligne budgétaire « subvention ponctuelle à la création ».

Les activités culturelles des écoles bénéficiaient d'un subventionnement double, divisé entre la section culture (50'000.-) et la section éducation (50'000.-). De plus, les conventions mises à jour et entrée en force avec les institutions culturelles (Ferme-Asile, Sion Festival, etc.) contiennent des clauses demandant explicitement la réalisation d'activités culturelle avec les écoles de Sion, en contrepartie desdites subventions de la Ville. En sus, le Canton du Valais a mis en place un dispositif nommé Etincelles de culture qui propose aux écoles valaisannes des activités culturelles subventionnées par le Canton. Il apparaissait ainsi que : les 100'000.- dévolus à cette mission représentaient un montant surévalué ; le financement double des activités culturelles des écoles impliquait une coordination supplémentaire entre la section culture et la section éducation, du fait de la gestion de budgets séparés destinés au même objet. La section culture restera une ressource de conseils et de propositions pour les activités culturelles des écoles, notamment en lien avec les institutions culturelles conventionnées de la Ville.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
3	Fonctionnement	320.3637	Culture	76

Question 11 : Pourquoi l'aide aux études artistiques ont-elles diminuées ?

Réponse

Le conseil municipal a validé une modification du dispositif d'aide aux études artistiques dans le but de clarifier les critères d'octroi des aides aux études artistiques. Les dispositions antérieures mentionnaient que l'aide était destinée aux Séduinois de 25 ans au plus rencontrant un « obstacle financier » à fréquenter des études artistiques, sans toutefois déterminer de mesure concrète de l'obstacle financier. La clarification nécessaire des dispositions permet de donner un cadre clair à l'octroi des aides aux études artistiques et d'en définir les conditions. Le projet se compose de deux documents révisés, disponibles sur le site internet de la Ville : les dispositions d'aide aux études artistique et le formulaire de demande d'aide aux études artistiques. Ces documents introduisent les conditions suivantes à l'octroi de l'aide financière : les revenus nets imposables doivent être inférieurs à Fr. 55'000.- (chiffre 2800 de la décision de taxation) et la fortune nette imposable des parents doit être inférieure à Fr. 500'000.-. Est de plus exclue de ce dispositif la fréquentation des formations professionnelles supérieures, déjà largement subventionnée et qui peut faire l'objet de bourses d'étude. L'objectif global est celui de clarifier la vocation des différents dispositifs de soutien : check culturel (mesure

globale), aides aux études artistiques (mesure ciblée) et subvention des coûts de formation des écoles subventionnées (mesure légale).

Dicastère 4 : Affaires sociales

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
4	Fonctionnement	403-3132	Honoraires experts et spécialistes	91

Question 12 : Comment est réparti le montant de Fr. 250'000.-- ? Est-ce que le curateur du SOC est soumis à l'article 31 LACCS ? Sur quelle base et critère on se fonde pour qu'une personne soit indigente ?

Pourquoi l'aide aux études artistiques ont-elles diminuées ?

Réponse

1. Le montant de Fr. 250'000.- est réparti, de manière estimative, comme suit :

Indemnités de gestion pour personnes indigentes suivies par curateurs indépendants : Fr. 150'000.-

Indemnités de gestion pour personnes indigentes suivies par curateurs officiels : Fr. 70'000.-

Frais d'expertises et d'interventions externes (assesseurs) : Fr. 30'000.-

2. Oui, les curateurs SOC sont soumis à l'art. 31 LACCS (relatif aux indemnités de gestion).

Les indemnités de gestion sont fixées par l'APEA, selon le cadre juridique (CC, LACCS, directive du département cantonal).

3. La notion d'indigence est définie par les mêmes critères que ceux de l'assistance judiciaire (art. 32b OPEA et 117 CPC).

Est par exemple réputé indigent, une personne au bénéfice de l'aide sociale.

La réponse à la question sur les études artistiques a été donnée à la question 11.

Dicastère 5 : Sécurité publique

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
5	Fonctionnement	506.4634	Subventions des entreprises publiques	107

Question 13 : Où en est-on avec les subsides et la planification des secours ?

Réponse

Les négociations au sujet des coûts normatifs (subventionnement) ont abouti à la validation de nouveaux tarifs par le département de la santé, des affaires sociales et de la culture au début du mois de novembre. Ces tarifs sont valables avec effet au 1er janvier 2020. Cela permettra de maintenir un centre de secours et d'urgence au

sein de la Ville de Sion, sur la base d'un financement cantonal, comme prévu dans la loi sur l'organisation des secours (LOS).

Dicastère 6 : Travaux publics & Environnement

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
6	Investissement	600.5010	Réseau routier	211

Question 14 : Quels sont les investissements non retenus par l'agglo qui vont être fait ? Quels sont les projets de la ville pour les abris protégés, les parcs à vélo et les voies cyclables ?

Réponse

Le projet non retenu par l'agglo qui sera réalisé en 2021 est la route de Bramois du giratoire d'Hérens au carrefour de la route des Orgues.

La planification des abris protégés, des parcs à vélos et des voies cyclables pour 2021 n'est pas encore définitivement arrêtée.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
6	Fonctionnement	608.3130	Déchets, prestations de services de tiers	123

Question 15 : Pourquoi autant d'augmentation entre 2019 et 2020 ?

Réponse

La cadence des vidanges des moloks et des containers aériens a été augmentée d'où une augmentation des coûts de transports.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
6	Fonctionnement	608.4270	Amendes	124

Question 16 : a-t-il toujours autant d'amendes pour les déchets et pourquoi ?

Réponse

Le revenu des amendes respecte les planifications financières.

Année	Compte	Budget	
2018	90650	10'000	non budgétisé, caméra surveillance, procédure et agents non mis en place à l'élaboration du budget.

2019 105650 100'000

2020 99600 100'000 à ce jour. A noter qu'une partie des réclamations n'ont pas été remontées au CM. Le bilan 2020 sera similaire à 2019.

Une large majorité des usagers respectent les directives et règlements en place. Nous n'avons pas observé, suite à l'introduction de la taxe au sac, une recrudescence des décharges sauvages cependant une partie des usagers (~5%) ne respectent pas les règles de tri. Nous maintenons nos efforts et la pression sur ces usagers récalcitrant et récidivistes, pour maintenir une Ville salubre. Les infractions constatées concernent principalement l'évacuation de matières plastiques avec d'autres déchets (papiers-biodéchets-alu,...) ainsi que le dépôt de déchets à l'extérieur des collecteurs de tris dédiés. A contrario, suite aux campagnes bisannuelles d'ouverture systématique peu de dépôt des sacs non taxés ont été constatés, environ 2%.

Dicastère 7 : Bâtiments et constructions

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
7	Fonctionnement	701.3160	Loyers et fermages des biens-fonds	138

Question 17 : Combien coûte la location de l'usine de Chandoline ? Y a-t-il un projet d'achat de cette usine ? Peut-on avoir des informations au sujet de la gestion de la maison des associations. Qui la gère ? Combien d'associations profitent des locaux ?

Réponse

Le loyer de l'Usine de Chandoline est de CHF 40'000.-- par année, la consommation des énergies (eau, élec.) sont à notre charge. Les locations à des tiers, coordonnées par FVS Events, ainsi que les frais de consommation, sont entièrement reversés à la Ville.

La maison des associations est gérée directement par l'Hôtel de Ville, que ce soit pour la partie réception des demandes des sociétés ou pour leur acceptation. Le service Bâtiments & Constructions intervient pour la rédaction du contrat de prêt à usage, la répartition des locaux et l'aspect technique de l'occupation des lieux. Actuellement seul le Cercle Mycologique de Sion occupe ponctuellement, selon des tranches horaires définies, un local.

La problématique de la possibilité d'achat de l'usine interviendra au moment et en prévision du retour des concessions de droits d'eau au 31.12.2031. (date de fin du contrat de location).

Dicastère 8 : Urbanisme & Mobilité

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
8	Investissement	852.5040	Parcs et jardins	223

Question 18 :

Aménagements d'espaces publics : quel est la répartition du montant entre les études et les aménagements de l'espace public ?

Place de la Planta : son coût d'entretien est élevé, à quand un projet novateur ? Le montant d'étude de fr.150'000.— en 2020 a-t-il été utilisé ? Quand la ville prévoit-elle de présenter un crédit d'engagement pour une future place de la Planta ?

Réponse

Les études sont toujours incluses dans les montants. Les projets projetés à ce stade portent sur la finalisation de la réfection du passage sous-voies sous la Tg/Gare (Frs. 250'000.-), les études en commun avec Nendaz pour la création d'un jardin public à Aproz (50'000.-), la mise en place d'une signalétique en zone industrielle (Frs. 100'000.-), l'intervention sur les talus dans le secteur de l'école du Sacré Cœur (Frs. 100'000.-).

Pour la Place de la Planta, un crédit d'engagement sera présenté d'ici fin 2021/ début 2022 et une partie du budget 2020 a été utilisé.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
8	Investissement	856.5290	Mobilité	224

Question 19 : Liaison plaine-montagne : A quelles études est destiné ce nouveau montant ?

Réponse

Ce nouveau montant est destiné aux honoraires nécessaires pour les compléments que nous devons apporter suite aux 33 oppositions déposées à l'encontre du projet lors de la mise à l'enquête.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
8	Fonctionnement	856.3634	Subventions aux entreprises publiques	148

Question 20 : Quel est le montant de la gratuité des bus les vendredis et samedis sur l'année 2020 et où trouve-t-on le détail ? Et quel représente la gratuité des parkings les vendredis et samedis ? Est-ce que cette opération sera reconduite en 2021 ? Si oui, où trouve-ton ces montants ?

Réponse

La gratuité des parkings les vendredis et samedis représente un montant de Fr. 250'000.-. Cette opération sera reconduite en 2021. Le montant se retrouve à la rubrique 610.4470.

Le montant de la gratuité des bus en 2020 s'élève à : Frs. 54'080.-

La mise en place de la gratuité des bus sédunois, durant la période mentionnée, a eu un effet positif sur la fréquentation des transports publics hors situation COVID.

Période octobre 2019 à fin décembre 2019

Valeurs indicatives	2019	2018	Diff. Nb	Augmentation en %
Vendredis dès 17h	988	863	125	14.48%
Samedis	1844	1303	541	41.52%
Total	2832	2166	666	30.75%

Période janvier 2020 au 7 mars 2020

Valeurs indicatives	2020	2019	Diff. Nb	Augmentation en %
Vendredis dès 17h	1170	1049	121	11.53%
Samedis	2690	2425	265	10.93%
Total	3860	3474	386	11.11%

Ainsi, hors période COVID, il a été constaté en moyenne une augmentation de la fréquentation des bus sédunois lors de la période de gratuité de 19%.

Sur la période de gratuité du vendredi dès 17h et du samedi de janvier à juin 2020 en comparaison avec 2019 nous avons eu une baisse de fréquentation des bus de 18,5%. Cette baisse de fréquentation est clairement due à la situation de pandémie. Sur l'entier du réseau des bus sédunois entre janvier et juin 2020 en comparaison à 2019 il y a eu une baisse de fréquentation de 37%.

Pour l'heure il n'est pas prévu de reconduire cette action en 2021.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
8	Fonctionnement	856.3634	Subventions aux entreprises publiques	148

Question 21 : Par rapport aux subsides qui diminuent, quel est l'avenir des navettes autonomes ? Qu'en est-il de la phase test qui devait alors lieu à Uvrier en 2020 avec le projet européen AVENUE ?

La CSC se réjouit que la fréquence des bus sédunois en soirée soit améliorée ?

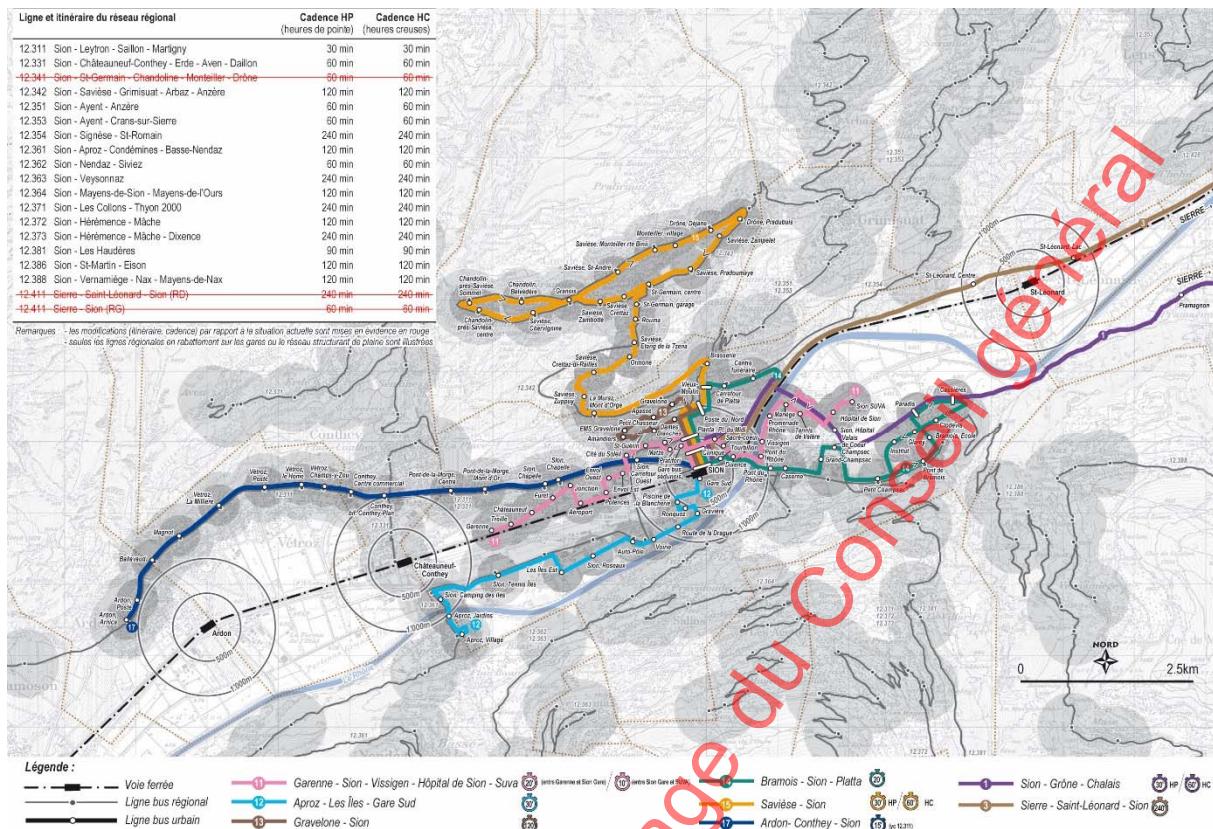
C'est un plus pour la vie sociale sédunoise...

De ce fait, peut-on avoir le détail des horaires et des lignes qui voient leur fréquence augmentée ?

Réponse

Concernant les navettes autonomes il est prévu pour décembre 2020 de lancer le test à Uvrier pour 6 mois. Après réalisation de cette nouvelle phase test qui permettra entre autre de tester la mobilité autonome sur demande il n'est pas prévu pour l'instant de continuer à effectuer d'autre test sur des véhicules autonomes à Sion. Le test sur Uvrier s'inscrit dans le projet européen AVENUE qui a pour but de tester la mobilité autonome en Europe.

Réseau bus sédunois 2021



- Ligne 11 Gare – Hôpital (10') : de 5h29 à 23h09 (63 courses) : augmentation de la fréquence le samedi en passant au même horaire que la semaine et prolongation de l'horaire le soir (dernier bus à 23h09 au lieu de 20h40) ;
- Ligne 11 Châteauneuf - Gare (20') : de 5h48 à 22h48 (47 courses) : augmentation de la fréquence le samedi en passant au même horaire que la semaine et prolongation de l'horaire le soir (dernier bus à 22h48 au lieu de 20h36) ;
- Ligne 12 Aproz - Gare (30') : 6h04 à 20h04 (29 courses) : nouvelle ligne ;
- Ligne 13 Gare - Gravelone : 6h29 – 18h29 (10 courses) : augmentation de la fréquence le samedi en passant au même horaire que la semaine ;
- Ligne 14 Bramois – Gare – Platta (20') : 5h42 – 23h05 (49 courses) : augmentation de la fréquence le samedi en passant au même horaire que la semaine et prolongation de l'horaire le soir (dernier bus à 23h05 au lieu de 20h10) et augmentation des fréquences entre la Gare, Poste du Nord et Platta (+16 courses).

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	page
8	Fonctionnement	856.3637	Subventions aux personnes Physiques	148

Question 22 : Pourquoi ne fait-on pas de gestes pour les vélos mécaniques ?

Réponse

Le conseil municipal a constaté que la mobilité électrique est la plus prisée des utilisateurs et semble ainsi être la plus adaptée pour des distances moyennes en Ville. Il souhaite donc l'encourager.

Dicastère 9 : Sport, jeunesse & loisirs

VILLE DE SION

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	Page
9	Investissement	903-5040	Terrains bâtis	232

Question 23 : Aucun investissement de prévu pour la patinoire de Tourbillon ? Est-ce que tous les problèmes rencontrés ces dernières années sont maintenant résolus ?

Réponse

Pour le moment, aucun autre investissement n'est prévu. La réfection complète de la piste est terminée. Un bilan d'exploitation sera tiré durant la présente saison et si nécessaire des mesures complémentaires feront l'objet d'une analyse.

A noter que, la mise en glace a pu se réaliser fin octobre (sous parfois 18 degrés en journée – 26 degrés par rayonnement du soleil au zénith..., à la surface de la glace !) et l'annonce d'ouverture faite au 4 novembre 2020 par des températures très élevées et historiques pour la saison.

Conseil pratique :

La numérotation des pages du document « projet de budget » devrait être la même que la numérotation des pages du lecteur de PDF, cela faciliterait le travail en commission, lorsqu'une personne ayant le document papier donne une page à retrouver dans le document PDF.

La présentation du budget a bien été faite et les annotations sont claires et précises